

Une révision du numerus clausus est réclamée

■ Elle est demandée par les étudiants et les médecins, vingt ans après sa création.

A l'occasion des vingt ans du numerus clausus qui limite le nombre de numéros Inami délivrés aux professionnels de la santé, étudiants et acteurs du terrain se sont réunis jeudi pour établir un bilan. Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium), le Groupement belge des omnipraticiens (GBO) et le Monde des spécialistes (Modes) sont unanimes : le numerus clausus doit être revu et adapté aux besoins réels de la population.

Le numerus clausus est né en 1997 du constat d'une pléthore de médecins. Craignant que les coûts des soins de santé ne deviennent exorbitants, le gouvernement fédéral de l'époque a décidé que les numéros Inami, qui permettent un remboursement des prestations médicales au patient, devaient être

limités.

Des chiffres inexacts ?

Une limitation qui se basait, à l'époque, sur des chiffres inexacts, affirme le Cium. Elle n'a pas tenu compte du nombre d'actifs, des temps partiels, de l'offre médicale en termes d'actes posés, de la pyramide des âges vieillissante et de la féminisation de la profession.

Le constat posé 20 ans plus tard, tant par les étudiants que par les associations professionnelles, est amer : l'offre de médecins a été tellement limitée qu'elle aboutit à une pénurie en Belgique francophone, surtout de médecins généralistes et dans certaines spécialités. Un "non-sens", dénonce le Cium, et qui mène la Belgique à importer "des quantités massives (40 %) de médecins étrangers, parfois sous-payés".

Les médecins généralistes actifs en Wallonie en 2016 se situent principalement dans les tranches d'âge 60-64 ans (environ 700) et 55-59 ans (environ 650). Alors que les 30-34 ans dépassent à peine les 300 généralistes actifs. Il faut ajouter à cela un lissage négatif des numéros Inami prévu par le gouvernement fédéral pour le sud du pays, c'est-à-dire un nombre de diplômés francophones moindre que le quota de numéros Inami initialement prévu.

Pour pallier cette situation, Cium, GBO et Modes demandent l'établissement d'un cadastre dynamique de la profession, permettant d'évaluer les réels besoins en soins de santé. Et d'assurer davantage de numéros aux francophones. (Avec Belga)

300

Les jeunes généralistes

En Wallonie, il y a à peine 300 généralistes de 30 à 34 ans contre 700 dans la tranche d'âge des 60-64 ans.